

ENTREPRISE .....

Adresse : .....

Tél. : ..... / Mail : .....

Site internet : .....



# FICHE D'AUTOCONTRÔLE

## CHAUDIÈRE GAZ - APPAREIL B - CHAUFFAGE UNIQUEMENT+PAC

Appareil destiné à être raccordé à un conduit pour l'évacuation des produits de combustion, l'air comburant étant prélevé directement dans le local où est installé l'appareil.

### INFORMATIONS CHANTIER

Client ..... Réf. devis .....

Adresse .....

Date début travaux ..... Date fin travaux .....

### INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 ..... Intervenant 3 .....

Intervenant 2 ..... Intervenant 4 .....

Fait à (lieu) : ..... Le (date) : .....

### L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



#### À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>



## A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

## ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

### Légende

-  Conforme
-  Non conforme/Non vérifiable
-  Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ X ∅

### Installation de la chaudière et de la PAC

1. Existence d'une note de calcul des déperditions ?
2. Puissance électrique disponible adaptée par rapport à la puissance de la PAC ?
3. La chaudière de type B est installée **hors** salle de bains ou salle de douches ? (sauf remplacement à l'identique)
4. Les caractéristiques du conduit de raccordement (existant ou neuf) sont compatibles avec les fumées de l'appareil ?
5. Conception du conduit de raccordement conforme ?
6. **Si réutilisation du conduit de fumée existant (ou du tubage)** : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ?
7. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?

✓ X ∅

8. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ?
  9. Présence et dimensionnement conforme de l'amenée d'air comburant ?
  10. **En présence d'un appareil gaz de type A (cuisinière)** : vérification de la conformité de la sortie d'air ?
  11. **Hors VMC gaz**: absence de dispositif d'extraction individuel (par exemple hotte motorisée ou sèche-linge avec évacuation vers l'extérieur, bouche d'extraction de VMC) ?
  12. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ?
- ### Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage
13. Dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ?

### N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

  
  
  

## ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

✓ X ∅

### Installation de la chaudière et de la PAC

14. **Si abandon d'un système de stockage (fioul)** : enlèvement ou neutralisation de la cuve ?
15. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?

✓ X ∅

16. Pose du support sur matériaux adaptés et plots antivibratiles ?
17. **Si PAC avec éléments séparés** : support de la PAC entière ou de l'unité extérieure de la PAC permettant un fonctionnement correct après dégivrage ou en présence de neige ?

... suite page suivante

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

**18. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire** : action curative et préventive (désembouage, etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

✓ ✗ ∅

**20.** Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG...)?

✓ ✗ ∅

### Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

**19.** Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ?

**21.** Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?

**22.** Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

## ETAPE 3 TRAVAUX

### Installation de la chaudière et de la PAC

**23. Si PAC avec éléments séparés** : absence d'obstacle à proximité du condenseur à l'extérieure (entrée et sortie) qui limiterait la circulation d'air ?

✓ ✗ ∅

**24. Si PAC monobloc en intérieur** : présence et implantation correcte de grilles de ventilation dans le local de production ?

**25. Si manipulation des fluides** : établissement d'une fiche d'intervention pour la manipulation des fluides ou d'un CERFA 15497\*01 ?

**26. Si raccordement de liaison frigorifique** : présence d'une étiquette mentionnant la quantité et nature du fluide (charge initiale, appoint, charge finale) ?

**27. Si quantité supérieure aux seuils fixés par la réglementation** : préparation du registre de fluide frigorigène ?

**28.** Accès aisé aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?

**29.** Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?

**30.** La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ?

✓ ✗ ∅

**31.** Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manœuvrable) ?

**32.** Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

**33.** Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

**34.** Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

**35.** Présence d'une liaison équipotentielle ?

> Si PAC en éléments séparés avec réseau hydraulique de liaison :

**36.** Protection contre le gel pour tuyauteries extérieures et protection mécanique de l'isolant ?

**37.** Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

... suite page suivante

**> Si PAC en éléments séparés avec réseau frigorifique de liaison :**

**38.** Respect des préconisations du constructeur (diamètres des tuyauteries, longueurs minimales et maximales des liaisons, dénivelé maximum, ... ?)

**39.** Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

**40.** Isolation des tuyauteries sur tout leur parcours avec protection mécanique sur l'isolant (fourreau ou autres ...) ?

**41.** Présence d'un groupe de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ?

**42.** Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?

**43.** Existence de la loi d'eau ?

**44.** Poses correctes des sondes de régulation ? (sonde extérieure, sonde de retour ou/et de départ d'eau, sonde d'ambiance - La sonde extérieure de préférence placée au Nord)

**Mise en oeuvre de la fumisterie**

**45.** Absence de jeu (>2mm) entre les éléments de l'installation ?

**46.** Les éléments des conduits de raccordement et de fumée sont raccordés partie mâle vers le bas ?

**47.** Absence d'étranglement ?

**48.** Absence de contre pente ?

**49.** Longueur maximale du conduit de raccordement respectée ?

**50.** Si passage d'un conduit de fumée métallique ou plastique en volume habitable : il est coffré (et ventilé si les fumées sont supérieures à 160°) afin d'éviter tout déboitement accidentel ?

**51.** En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n'excède pas :  
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées  
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées ?

**52.** L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?

**> Dans le cas d'une réhabilitation par tubage**

**53.** La mise en oeuvre du tubage est conforme ?

**54.** Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire : 5 cm<sup>2</sup> en haut et 20 cm<sup>2</sup> en bas ?

**55.** En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.) : la mise en oeuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

**Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz**

**56.** Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?

**57.** Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ?

**58.** Conduite d'alimentation des appareils en :     
- métal ?  
- bon état ?  
- non bridée ?

**59.** Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

**60.** Présence d'une protection contre les surintensités ?

**61.** Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

**62.** Le circuit électrique est identifié ?

**Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage**

**63.** Hors volume chauffé, isolant sur canalisation, y compris les raccords ?

**64.** L'installation est protégée par un vase d'expansion ?

**65.** Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zones de pression différentes non contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ?

**66.** Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ? (par exemple, pot à boues, filtre à tamis,...)

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

**67.** Installation protégée par un vase ? (mano-  
mètre, vanne, purge)

**68.** Présence d'une vanne à 3 voies ? (sauf pour  
régimes d'eau identiques pour l'ensemble des  
émetteurs)

**Installation de nouveaux émetteurs**

> Si émetteur radiateur :

**69.** Présence de robinet thermostatique ?

**70.** Dispositif de réglage de débit (T de réglage,...) ?

**71. Si planchers chauffants :** présence d'un dis-  
positif de limitation de température indépendant  
de la régulation de la chaudière ?

> Si émetteur ventilo-convecteur :

**72.** Présence de robinets d'isolement sur chaque  
appareil ?

**73.** Présence d'un filtre à air propre sur la reprise  
d'air ?

**74.** Présence d'un régulateur sur chaque ventilo-  
convecteur ?

**N° COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

10 empty rounded rectangular boxes for entering numbers.

10 horizontal dotted lines for entering comments.

**ETAPE 4**  **MISE AU POINT / MISE EN SERVICE**

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

**Installation de la chaudière et de la PAC**

**75.** Mise en service de l'alimentation en gaz  
conforme ?

**76.** Réalisation d'un test d'étanchéité du  
conduit de fumée avant raccordement d'un  
nouveau système de combustion ?

**77.** Mesure de la valeur de CO inférieure à 10 ppm ?

**78.** Mise en service de la ligne frigorifique  
conforme ?

**79.** Mise en eau de l'installation (rinçage, rem-  
plissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée  
(goutte, flaque,...) ?

**80.** Mise en route conforme de la chaudière et  
des équipements hydrauliques associés (circu-  
lateur, électrovannes,...) ?

**81.** Mesure du tirage et analyse de combustion ?  
(température,...)

**82.** Réglages de l'appareil effectués ?

## Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/  
Non vérifiable

∅ Sans objet

**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

83. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?

84. Si plancher chauffant : température de départ <50°C et Température de surface plancher <28°C ?

85. Intégration des éléments de réglage de débit (Vanne de réglage + prises de pression) pour que les 2 générateurs puissent disposer de leur débit nominal ?

### Mise en oeuvre de la fumisterie

86. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

### Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

87. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?

88. Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

  
  
  

## ETAPE 5 RÉCEPTION

89. Remise des documents suivants (Passeport technique) :

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ)
- la facture de la chaudière installée
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion (conduits de fumées)

90. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?

91. Une plaque signalétique sur l'unité extérieure mentionne de façon lisible et indélébile la quantité et la nature du fluide contenu ?

92. Remise du rapport de mise en service ?

93. Le client est informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main) ?

94. Le client est informé du fonctionnement de l'installation ?

95. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et la fréquence des opérations) ?

96. Le client est informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion) ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)